



Comment faire pour résilier un bon de commande

Par **saturnette**, le **27/04/2014 à 10:42**

bonjour, suite à une balade dans une foire commerciale, nous avons été mon mari et moi littéralement happés par un vendeur de cuisine. il est vrai que nous souhaitons éventuellement voir comment réaménager notre cuisine. mais une fois entre leurs mains, il fût carrément impossible de se dégager de ces vautours, sur le stand depuis 11h, nous n'avons pu partir qu'à 14h30 après nous avoir enfin estoqué une signature sur le bon de commande qui au départ était de 15320€ et qui miraculeusement est laissé à 9794€, nous avons versé un acompte de 3917€. mais je suis malade à l'idée de déboursé une telle somme et surtout d'avoir signé presque sous la contrainte, je compare cela à une vente agressive et abusive, depuis je ne cesse d'avoir des maux d'estomac, cette situation me rend malade physiquement et psychiquement. Y a t-il vraiment aucun moyen et recours pour faire casser cette commande. il est invraisemblable que de tel procédé de vente existe.